

# MANUEL D'INSTRUCTIONS

## Lampe LED mobile

FL18V10000LMDC

**IMPORTANT ! À CONSERVER ET À LIRE ATTENTIVEMENT !**

### Caractéristiques techniques

Classe de protection	III
Type de protection	IP54
Résistance aux chocs	IK08
Température de fonctionnement	-10°C ~ +40°C
Éclairage	90W, 192xSMD
Intensité lumineuse	10000lm (100%) 7500lm (75%) 5000lm (50%) 2500lm (25%)
Autonomie	Env. 10 min./1,0Ah (100%) Env. 20 min./1,0Ah (50%) Env. 15 min./1,5 Ah (100%) Env. 30 min./1,5 Ah (50%)
Batterie	Li-ion 18V (non inclus)
Dimensions	182x263x341 mm
Poids net	1,98 kg

### Utilisation correcte prévue

La lampe LED convient aux applications d'éclairage d'intérieur et d'extérieur. Appuyez sur l'interrupteur marche/arrêt situé à l'arrière. Choisissez le niveau de commutation souhaité : 100% de puissance, 75% de puissance, 50% de puissance ou 25% de puissance. Avertissement de batterie faible : la lumière clignote 4~6 fois avant que la batterie ne s'épuise.

### Entretien

**A noter : pour sources lumineuses non remplaçables par l'utilisateur**  
Le remplacement de la source lumineuse contenue dans ce luminaire doit être confié exclusivement au fabricant, à son service de réparation ou à du personnel possédant les mêmes compétences. Ne jamais ouvrir la lampe lorsque le câble d'alimentation est branché.

### Nettoyage

N'utilisez ni solvants, ni produits de nettoyage abrasifs pour procéder au nettoyage du produit. Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide pour le nettoyage **seulement**.



### Consignes de sécurité

1. Avant la mise en service, assurez-vous que la tension adéquate est disponible.
2. Avant chaque charge, assurez-vous que la lampe et le câble d'alimentation ne sont en aucune manière endommagés. Ne jamais utiliser la lampe si elle présente des signes de dommages.
3. Ne pas utiliser la lampe baladeuse dans des environnements explosifs dans lesquels des liquides, des gaz ou des poussières inflammables sont présents. **Danger de mort !**
4. Les lampes LED sont très lumineuses. Ne pas fixer directement la lampe.

### Mise au rebut

**Les appareils électriques doivent être mis au rebut conformément aux normes environnementales !**

Les appareils électriques ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères. Conformément à la directive européenne 2012/19/UE concernant les appareils électriques et électroniques, les appareils électriques usagés doivent être collectés séparément dans un bac à recyclage écologique. Pour connaître les solutions de mise au rebut d'un appareil usagé, adressez-vous à votre administration locale ou communale.

